

PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DE BRETAGNE

2021 - 2025

Table des matières

PREAMBULE	3
LE CONTEXTE.....	3
QUELQUES ELEMENTS DE DIAGNOSTICS	4
LES PRINCIPAUX ENJEUX REPÉRÉS.....	5
PLUSIEURS LEVIERS D’ACTIONS.....	6
I. L’ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SCOLARISÉS	7
1. LES CONSTATS	7
2. LE PROGRAMME D’ACTIONS	10
II. L’ACCES AUX DROITS ET L’INTEGRATION SOCIALE ET CULTURELLE	16
1. LES CONSTATS	16
2. LE PROGRAMME D’ACTIONS	17
III. L’ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN RECHERCHE D’EMPLOI	21
1. LE CONTEXTE.....	21
2. LES CONSTATS ET LES PRINCIPAUX ENJEUX REPÉRÉS POUR L’ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN RECHERCHE D’EMPLOI	22
2.1. LA SENSIBILISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS AU CONTACT DES PUBLICS DE DEMANDEURS D’EMPLOI	22
2.2. LA LISIBILITE ET LA VISIBILITE DE L’OFFRE DE FORMATION EXISTANTE	22
2.3. L’ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FORMATION	23
2.4. LE DEVELOPPEMENT D’UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE	23
2.5. LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES POUR LES PROFESSIONNEL. LE.S	23
3. LE PROGRAMME D’ACTIONS	24
IV. L’ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN EMPLOI	31
1. LES CONSTATS.....	31
2. LE PROGRAMME D’ACTIONS	33
V. LE PILOTAGE DU PLAN REGIONAL	36
1. UNE IMPULSION RÉGIONALE	36
2. UNE FONCTION « RESSOURCE » A STRUCTURER AU NIVEAU RÉGIONAL	36
3. DES DYNAMIQUES TERRITORIALES.....	36
4. DUREE D’EXÉCUTION.....	36
VI. L’ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES	37

Préambule

Le contexte

De quoi parle-t-on ?

L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas, ou peu, sur la capacité à lire et à écrire. Bon nombre d'entre elles ont pu s'intégrer dans la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre reste fragile, et le risque de marginalisation permanent. Certaines se trouvent dans des situations d'exclusion ou l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs de vulnérabilité.

En résumé, l'illettrisme est susceptible de toucher toute personne ayant été scolarisée mais qui n'a pas acquis ou a perdu une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul. Elle devra donc se réapproprier et réacquérir ses « compétences de base ».

L'illettrisme a de multiples causes, variables selon les individus, et qui, bien souvent, se combinent. On retrouve souvent un passé scolaire douloureux, des situations de rupture, des difficultés familiales, professionnelles, sociales, des problèmes de santé, des situations de travail où le recours à l'écrit n'est pas nécessaire. Lorsqu'elles ne sont pas utilisées ou pratiquées, les compétences de base s'effritent.

Le développement de la digitalisation a des conséquences concrètes dans le quotidien des personnes confrontées à l'illettrisme quelques soient les contextes (vie personnelle, orientation, formation, emploi). Les écrans sont partout, s'imposent aux personnes en exigeant d'elles qu'elles maîtrisent des compétences en lecture et écriture que ne possèdent pas les personnes en situation d'illettrisme. A la situation d'illettrisme s'ajoute une situation d'illectronisme c'est-à-dire la difficulté voire l'incapacité à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques.

Le public en situation d'illettrisme est particulièrement à risque sur le problème de l'illectronisme. Pour autant, le nombre de personnes en situation d'illectronisme, 14 millions au niveau national selon le rapport de France Stratégie publié en 2017, est plus important que celui des personnes en situation d'illettrisme. Il est important de mieux lier ces deux thématiques et enjeux publics et les mettre en synergie dans leurs différentes mises en œuvre institutionnelle.

Le rapport de la mission nationale relative à la lutte contre l'illettrisme :

Dans le cadre de la mission confiée en juin 2019 à MM. Yves Hinné et Christian Janin, le Gouvernement a énoncé l'objectif « d'éradication de l'illettrisme des salariés et des demandeurs d'emploi », appelant ainsi une réponse ambitieuse.

Le rapport pointe la nécessité de mieux repérer l'illettrisme, et de faire de ce repérage une compétence largement diffusée, mais aussi de former spécifiquement les intervenants à mieux accompagner. La mesure du phénomène est aussi nécessaire et la Journée Défense Citoyenneté est un terrain adéquat, ou plus tard le Service National Universel, en sus de l'enquête INSEE « vie quotidienne » qui devrait la mesurer au moins tous les 5 ans.

La mission propose de faire de l'évaluation préalable CléA, l'outil de référence à utiliser par tous les accueillants de personnes en insertion, en recherche d'emploi ou en activité. Le sujet doit être pris en charge à tous les niveaux, dans le cadre de l'apprentissage, de la formation des demandeurs d'emploi et de la formation des salariés. La mission souligne le rôle des OPCO qui devraient être un relais auprès des entreprises et des salariés mais aussi de Transition pro positionné comme « relais illettrisme » pour la population active en région. Enfin, des correspondants régionaux illettrisme, salariés de l'ANLCI à plein temps, semblent indispensables aux auteurs.

Le rapport « L'illettrisme en entreprise : une affaire de tous » porté par le CESER Bretagne :

Le CESER encourage tout d'abord à une mobilisation et à une prise en compte de la problématique de l'illettrisme par l'ensemble des acteurs dans le cadre des politiques qu'ils mettent en œuvre : partenaires sociaux, collectivités locales...

Le CESER fait par ailleurs un ensemble de préconisations relevant dans un premier temps d'une meilleure objectivation des situations d'illettrisme au niveau régional. Il propose également qu'une communication d'ampleur soit initiée auprès des acteurs et facilitant ainsi leur mobilisation et une plus grande lisibilité des dispositifs déjà existants.

La formation, comme le souligne le CESER, constitue un levier fondamental dans l'accompagnement des personnes mais il convient de proposer des évolutions en terme d'individualisation des parcours, d'innovations et de contenus pédagogiques (notamment dans le domaine du numérique). L'ensemble des acteurs concernés (branches professionnelles, OPCO, organismes de formation, CFA, entreprises...) doivent pleinement contribuer aux actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2015 / 2018 :

Le premier plan régional a embrassé l'ensemble du champ des politiques et mesures institutionnelles et a permis de dresser un panorama des acteurs et des outils. Il a mis en évidence le besoin d'améliorer le recueil des données, de partager les outils de formation, d'élargir le champ des acteurs impliqués, d'accroître la diffusion des informations, d'approfondir encore les méthodes de repérage des publics et d'orientation vers les dispositifs d'insertion.

Quelques éléments de diagnostic

Le présent Plan n'a pas vocation à retranscrire l'ensemble des éléments de diagnostics, produits aux échelles nationales et régionales. Il met en relief les principales données amenant à projeter une dynamique partenariale.

L'illettrisme en Bretagne ne revêt pas la même acuité que dans d'autres régions, dans le sillage des bons résultats de la région dans les taux de réussite scolaire. Cependant certains territoires sont plus touchés même si le nombre de personnes concernées reste relativement limité.

En 2018 et 2019, les jeunes en difficulté représentent 9,5 % et 9,8 % des jeunes accueillis en Bretagne lors des Journées Défense Citoyenneté (11,5 % et 11,8 % en France entière) dont 4,1 % et 4,2 % (5,2 et 5,3 % pour la France entière) en grave difficulté. Les Côtes-d'Armor affichent des taux de difficulté supérieurs aux moyennes nationales tandis que ceux du Finistère et surtout de l'Ille-et-Vilaine sont inférieurs. Il s'agit là d'un flux régulier qui alimente le stock des personnes en difficultés de lecture (2,5 millions en France)¹.

Autre indicateur de la relative bonne situation de la Bretagne : le taux de maîtrise du français à l'entrée en 6ème est de 88 %, soit le deuxième rang national avec néanmoins des zones fragiles (COB, nord des Côtes-d'Armor et du centre Finistère, certaines zones de l'agglomération rennaise, Redon).

L'incidence de l'illettrisme varie en fonction des territoires, de l'âge et des secteurs d'activité. Les données nationales font apparaître une incidence plus forte dans les territoires ruraux et dans la population de plus de 60 ans ainsi que dans les métiers de l'agroalimentaire, du BTP, de l'agriculture et de l'industrie. La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Education nationale a développé des outils d'approche territoriale successifs pour évaluer les liens entre les caractéristiques des territoires et la réussite des élèves. Ces approches recourent les caractéristiques observées en matière de répartition de l'illettrisme.

Par ailleurs, les indicateurs disponibles à ce jour en Bretagne montrent la nécessité d'intervenir sur les territoires dits fragiles : quartiers politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Les principaux enjeux repérés

La préparation du Plan a permis l'identification des principaux enjeux relatifs à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Les différents partenaires impliqués à cette préparation ont soulevé la nécessité de :

- Mieux repérer les situations d'illettrisme
- Développer et sécuriser les parcours de formation
- Favoriser une lisibilité des acteurs, des dispositifs d'accompagnement, des formations, des financements...
- Sensibiliser et professionnaliser les acteurs concernés
- Mettre à disposition de ces mêmes acteurs l'ensemble des ressources existantes ou celles à venir
- Agir le plus possible en proximité des publics

La prise en compte de ces enjeux est attendu par l'ensemble des acteurs en direction des publics qu'ils accompagnent, ce qui amène au déploiement de quatre programmes d'actions dédiés et complémentaires :

- Un programme d'actions pour les jeunes (scolarisés)
- Un programme d'actions pour l'accès aux droits et l'intégration sociale et culturelle
- Un programme d'actions pour les personnes en recherche d'emploi
- Un programme d'actions pour les personnes en emploi

1 « L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous » CESER Bretagne décembre 2018

Plusieurs leviers d'actions

Le Plan régional de lutte contre l'illettrisme doit contribuer à la tenue des engagements pris dans le cadre du CPRDFOP, adopté en 2017, au niveau du chantier 5 qui vise à « Garantir l'accès et le maintien des savoirs de base et agir contre le risque de fracture numérique ».

Il vise à consolider les dispositifs existants et éventuellement à en développer de nouveaux dans le cadre des politiques relevant de la compétence des partenaires engagés dans sa mise en œuvre.

Les financements apportés dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences au niveau national et du Pacte régional d'investissement dans les compétences doivent permettre un déploiement à une plus grande échelle de réponses adaptées. En complément, le Plan « 1 jeune 1 solution » lancé le 23 juillet 2020 dans le cadre des mesures du Plan de relance, viendra également soutenir la mise en œuvre des actions ciblant les jeunes.

Les politiques nationales ciblées (politique de la ville, territoires ruraux, mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique, plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'inclusion numérique) mais aussi régionales (service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle, coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, stratégie numérique responsable, expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'emploi...) contribueront également au déploiement de ce plan.

Une plus grande implication des territoires et une meilleure coordination entre les acteurs seront recherchées. Elles s'appuieront sur les différentes dynamiques territoriales et notamment celles portées par les commissions territoriales emploi formation (CTEF) afin d'amplifier l'impact des actions notamment par un meilleur ciblage des publics en territoires et en explorant de nouvelles pistes au travers d'expérimentations partenariales.

I. L'accompagnement des jeunes scolarisés

1. Les constats

La classification des zones à risque d'échec scolaire met en regard des variables sociales susceptibles d'agir sur la réussite scolaire (niveau de revenu, chômage et précarité en emploi, niveau de diplôme des parents, familles monoparentales, familles nombreuses, conditions de logement) et le décrochage scolaire, appréhendé par la part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés, et caractérise ainsi sept types de zones².

Selon les données de la dernière parution de l'Atlas des zones à risques sociaux d'échec scolaire (DEPP 2014 et 2016), il est notable que la Bretagne, outre sa relative bonne situation générale en termes de diplômés (16,2 % de diplômés bac+2... parmi les 15-24 ans non scolarisés / 13,7 % France métropolitaine), de décrocheurs (18,4 % de non-diplômés parmi les 15-24 ans non-scolarisés / 25,4 % France métropolitaine), se caractérise par l'absence de cantons relevant de deux des principales catégories fragiles « cumul de fragilités économiques, familiales, culturelles, en milieu urbain » et « disparités de conditions de vie dans les grandes périphéries ». Les risques se concentrent donc dans les zones du type « précarité économique plutôt dans les communes de taille moyenne » qui agrège des centres urbains (Brest, Lorient, Saint-Malo, Saint-Brieuc), de plus petits pôles urbains (Guingamp, Dinan), des cantons périurbains (Lanester) et d'autres ruraux (Loudéac, Pleyben, Belle-Ile, Carhaix-Plouguen). Les zones plus protégées rassemblent 46 % des cantons et 59 % de la population, proportion dont on ne trouve l'équivalent que dans l'académie de Strasbourg.

Les approches développées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance dans le cadre du rapport Azéma-Mathiot³ apportent une vision complémentaire sur les liens entre les caractéristiques des territoires et la réussite des élèves. La grille d'analyse proposée par la DEPP fait ressortir une problématique scolaire spécifique pour la catégorie des territoires de type « petites villes » et « petits bourgs » avec des indicateurs de réussite scolaire les plus défavorables (proportion de jeunes en difficulté de lecture, part des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme) dans certains collèges et écoles⁴.

Dans l'éducation nationale, des évaluations repères ont été conçues pour proposer un panorama des acquis et besoins des élèves. Si elles ne prétendent pas à l'exhaustivité, elles donnent néanmoins de la visibilité et permettent à chaque école une analyse des groupes d'élèves à besoins et fragiles. Ces évaluations repères sont menées dès le CE1 et la 6ème et analysées par les services statistiques et prospectives du Rectorat (SE3P) de Rennes.

On constate une similarité des profils départementaux, académiques, nationaux pour chaque niveau et compétence observée. Ces évaluations offrent la possibilité de cibler le travail et de comprendre que les disparités territoriales en matière de difficulté de lecture s'ancrent très tôt, et de rendre visible les points de fragilités. Elles soutiennent les actions de prévention.

En CP, les compétences en français faisant appel à la reconnaissance des lettres sont celles pour lesquelles les élèves ont éprouvé le plus de difficultés : plus de 35 % des élèves relevant des groupes 1 et 2 : « à besoins et fragiles », et particulièrement en Côtes d'Armor. La compétence « Comprendre des textes entendus » est celle qui est la mieux maîtrisée. Les élèves de CP de l'académie de Rennes sont proportionnellement moins nombreux à rencontrer des difficultés dans la compétence « Comprendre des mots entendus » en comparaison au national (7.5 %). De façon générale, les compétences mobilisant la capacité à comprendre un mot, un texte, ou une phrase semblent mieux

2 Atlas des zones à risques sociaux d'échec scolaire DEPP 2014 et 2016

3 « Mission territoires et réussite » 05/11/19

4 « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif » Note d'information n°19.35-octobre 2019 DEPP

appréhendées par les élèves de CP. Enfin, quelle que soit la compétence évaluée, la proportion d'élèves de CP relevant des groupes 1 et 2 est systématiquement légèrement moindre en Finistère comparée à la référence académique.

En CE1, les écarts en français s'accroissent à la faveur de l'académie de Rennes : les élèves sont proportionnellement moins nombreux dans les groupes 1 et 2 « à besoins et fragiles » dans l'académie de Rennes en comparaison avec le national. Comme en CP les compétences mobilisant la capacité à « comprendre » sont celles qui ont soulevé le moins de difficultés. Les compétences en lecture à voix haute ont davantage déstabilisé les élèves de CE1 : près de 30% d'entre eux ne les maîtrisent pas complètement. Les élèves rencontrent manifestement des difficultés à franchir le cap du passage de l'écriture de syllabes dictées à l'écriture de mots dictés, la proportion d'élèves « à besoins et fragiles » augmente de 15 % à 23,3 % sur ces compétences. Détaillés par circonscription, les profils peuvent cependant différer de la tendance académique et laissent apparaître des inégalités fortes au sein même des départements, y compris dans ceux qui présentent de bons résultats. On constate nettement de plus grandes faiblesses dans les acquis sur les circonscriptions des territoires qui recoupent la carte de l'éducation prioritaire.

Quel que soit le niveau ou la discipline évaluée, la part des élèves « à besoins et fragiles » est plus importante dans les réseaux d'éducation prioritaire. On remarque de plus que les élèves du REP + de l'académie sont proportionnellement plus nombreux à relever des groupes 1 et 2 en comparaison avec le national, surtout en CP.

Comme en novembre 2017, les évaluations des élèves à l'entrée en 6ème d'octobre 2018 confirment une meilleure performance des élèves de l'académie de Rennes car les élèves de l'académie sont proportionnellement moins nombreux à rencontrer des difficultés en français, 9 %, contre 13 % au niveau national en 2018. Néanmoins la proportion des élèves ayant un niveau de maîtrise fragile à insuffisant du français à l'entrée en 6ème met en lumière des disparités si on décline les résultats par bassin d'éducation. Ainsi, 3/4 des établissements des bassins de Carhaix, Morlaix, Bain, Redon, Pontivy, Loudéac, présentent un score inférieur au score moyen académique. Seuls les bassins de Rennes, Brest, Auray et Ploërmel, Vannes, ont un profil plus favorable avec une médiane bien supérieure à la moyenne académique. Les autres bassins se situent à peu près dans la moyenne académique. Quel que soit le département, la représentation en nuage de points croisant l'indice de position sociale (IPS) et le score de l'établissement en terme de lecture et d'écriture fait apparaître une corrélation entre fragilité sociale et fragilité scolaire dans la plupart des cas. On ne peut néanmoins pas systématiser la corrélation entre IPS et difficulté de lecture, par exemple à Saint-Brieuc. Les inégalités sociales croisent aussi les inégalités de genre, les filles étant moins en difficulté de lecture et d'écriture que les garçons (Sources Rectorat SE3P). Enfin au sein d'un même bassin, les écarts peuvent être importants. Les élèves en retard scolaire sont également plus touchés par les difficultés de lecture et d'écriture.

Ces différents éléments repérés par les services de l'éducation nationale contribuent à l'élaboration de la stratégie de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Les évaluations nationales d'entrée en seconde font état de 2,68 % d'élèves en maîtrise insuffisante des compétences et connaissances en français et 30,26 % en situation fragile dans les lycées professionnels bretons, contre seulement 0,11 % d'élèves en maîtrise insuffisante du français et 3,02 % en maîtrise fragile dans les lycées d'enseignement général et technologique bretons. Les lycées professionnels concentrent donc les publics les plus fragilisés sur les compétences de lecture, écriture, compréhension de la langue. Si les résultats de l'académie de Rennes sont au-dessus de la moyenne des académies sur la maîtrise du français, les fragilités relevées dans la voie professionnelle sont un enjeu d'équité et d'insertion professionnelle durable pour tous les jeunes.

Les élèves orientés en classe de CAP concentrent les vulnérabilités : ruptures des parcours scolaire et des apprentissages, dysfonctionnements cognitifs, apprentissage ou insuffisante maîtrise du

français en tant que langue seconde, arrivée de mineurs isolés. A ce jour nous sommes en attente des résultats d'évaluations d'entrée en classe de CAP avec une expérimentation de tests en littérature et numération proposés par la DEPP.

En matière d'illettrisme, on relève dans les données des journées Défense citoyenneté 2017, un taux notablement supérieur dans les Côtes-d'Armor (6,4 %) et plus faible dans le Finistère (4 %). Dans le détail, avec les chiffres 2014 et 2015, au-delà de l'illettrisme stricto sensu, on voit, avec des variations tenant à la faiblesse des effectifs considérés, se dessiner un halo de difficultés dans les pays du Centre et Centre ouest Bretagne, de Dinan, Fougères, Guingamp et Ploërmel Cœur de Bretagne.

Les résultats des JDC de 2018 et 2019 confirment ces inégalités territoriales avec une augmentation générale des jeunes en difficulté et en très grande difficulté au niveau national et en Bretagne. On note une relative inertie des chiffres entre 2017 et 2019 concernant les jeunes en grande difficulté autour de 4 % pour le Morbihan (4,3 % en 2019), pour le Finistère (3,9 % en 2019) et pour l'Ille-et-Vilaine (3,4 % en 2019). Les Côtes d'Armor confirment un taux à 6,1% pour les jeunes en très grande difficulté scolaire et dépassent la barre des 12 % de jeunes en difficulté (12,8 % en 2019). Le seuil des 10 % de jeunes en difficulté est atteint dans le Finistère et le Morbihan (9,9 %). L'Ille-et-Vilaine se détache des autres départements par son plus faible taux de jeunes en très grande difficulté (3,4 % en 2019) et de jeunes en difficulté (7,8 % en 2019).

Les résultats de la Bretagne se situent en-dessous de la médiane nationale de 11,5 % en 2019 pour les jeunes en grande difficulté et de 4,63 % pour les jeunes en très grande difficulté, sauf les Côtes d'Armor qui connaissent une situation plus détériorée en se plaçant au-dessus des médianes nationales dans les deux catégories pré-citées.

Si, au regard d'études nationales, certaines caractéristiques telles que la ruralité, la démographie et dans une certaine mesure, les caractéristiques de l'emploi, placent quelques territoires en Bretagne parmi les zones avec un risque d'incidence relativement forte de l'illettrisme, d'autres contribuent au contraire à ses bons résultats en la matière.

Ainsi, à la rentrée scolaire 2016, 31 % des enfants de deux ans sont scolarisés en Bretagne, soit presque trois fois plus qu'au niveau national. La Bretagne se situe au 1er rang des régions⁵. L'accueil précoce en milieu scolaire constitue par ailleurs un premier levier de lutte contre l'échec scolaire. Avant même l'entrée à l'école, la socialisation des enfants en accueil collectif est particulièrement bénéfique pour ceux issus de familles en difficulté. Le taux d'accès aux modes de garde pour les enfants en bas âge vivant dans des familles pauvres est aussi le plus élevé de France (17,4 % en Bretagne, soit six points de plus que la moyenne de la France métropolitaine.).

1.1. Priorité n°1 : mettre l'accent sur l'acquisition des savoirs fondamentaux :

- C'est dès la petite enfance que les premiers déterminismes se mettent en place et doivent être combattus par la scolarisation dès trois ans, voire avant pour les enfants pour lesquels c'est nécessaire.
- En dehors de l'école, les parents doivent être accompagnés pour créer un continuum d'environnement propice.
- Les méthodes pédagogiques et les moyens doivent être adaptés aux difficultés.

1.2. Priorité n°2 : donner le goût de la lecture :

- La lecture est fondamentale pour tous les apprentissages
- Elle se construit par l'entrée dans l'écriture et l'oralité, par le renforcement des apprentissages.
- Elle se développe par des temps de lecture plaisir et des expérimentations pédagogiques pertinentes.
- Elle se vit au quotidien et intègre la notion de littératie.
- Elle se renforce par l'accès au livre pour tous et dans tous les territoires (plan bibliothèque d'école, présence de lieux et temps de lecture...).
- Elle intègre les difficultés et permet à chacun d'aller à son rythme.
- Elle peut s'appuyer sur de nouveaux outils numériques ou audios
- Elle se partage lors de temps de lecture entre pairs, et avec des partenaires de l'école ou les familles, les solidarités intergénérationnelles.
- Elle doit être poursuivie au-delà du cadre scolaire

1.3. Priorité n° 3 : penser les vulnérabilités, y remédier

Cela peut impliquer de :

- Repérer les vulnérabilités dans l'acquisition des compétences de lecture/écriture
- Consolider les acquis et prendre en considération les fragilités
- Connaître les différents parcours des élèves
- Cibler des pratiques, des outils qui permettent de sécuriser et d'engager dans la lecture
- Mettre en œuvre la prévention des ruptures des parcours scolaires
- Proposer des actions favorisant la lecture et l'écriture auprès des lycées professionnels ou des jeunes inscrits en voie professionnelle
- Investir les temps de consolidation et les dispositifs particuliers pour re-construire les compétences en français.

2. Le programme d'actions

Objectif 1 : mettre l'accent sur l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui)

☒ Action 1 : combattre les déterminismes dès l'entrée à l'école et hors de l'école par:

- La scolarisation précoce des enfants de moins de trois ans

Pilotage : Education nationale

Indicateur : part des enfants de moins de trois ans scolarisés

- L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans

Pilotage : Education nationale

Indicateur : part des enfants de trois ans scolarisés

- Le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les écoles de l'éducation prioritaire ;

Pilotage : Education nationale

Indicateur : nombre de classes dédoublées

- Le dispositif devoirs faits dans les établissements du second degré :

Le dispositif "Devoirs faits" permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Il contribue à réduire les inégalités d'accès au savoir. Cette offre est conçue en fonction des besoins des élèves et permet de revenir sur la lecture de consignes et de formaliser les enjeux du travail à faire. Ce dispositif permet d'accompagner les élèves, de réduire les inégalités, de revenir sur la lecture et l'écriture. Il a vocation à favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire, de manière à permettre aux élèves de bien percevoir le sens des activités proposées et le bénéfice qu'ils peuvent en tirer.

Pilotage : Education nationale

Indicateur : nombre d'élèves accompagnés

- Un soutien à la parentalité (actions éducatives familiales [AEF], dispositifs « la mallette des parents » et « Ouvrir l'Ecole aux parents pour la réussite des enfants » [OEPRE]) est également proposé pour mieux accompagner la scolarité des enfants en difficulté, tout particulièrement dans les secteurs touchés par la grande pauvreté. Le soutien à la parentalité est un des axes importants de prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Une réflexion sur les alliances éducatives et la place des parents est en cours ainsi que des actions qui s'appuient aussi sur les partenaires de l'école.

Pilotage : Education nationale

Indicateur : nombre de familles accompagnées

- Développer le travail conjoint avec les associations partenaires de l'école.
Construire des partenariats et proposer des accompagnements hors de l'école par des associations de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Pilotage : éducation nationale

Indicateur : nombre d'actions et de convention avec les associations en territoire

☒ Action 2 : adapter les méthodes pédagogiques et développer un accompagnement individualisé :

- Un accompagnement et le renouvellement des pratiques pédagogiques dans les classes, grâce aux aménagements apportés aux programmes de français de l'école élémentaire et du second degré et un ensemble de recommandations et d'outils pédagogiques pour les établissements des premier et second degré (collège, LP).

Pilotage : Education nationale

Indicateurs : observations croisées en classe, projets d'établissement

- Des évaluations systématiques en début de CP, de CE1 et de 6ème, avec pour objectif de repérer très tôt les difficultés de certains élèves ;

Pilotage : Education nationale

Indicateur : résultats des évaluations

- Des évaluations en début de seconde Baccalauréat professionnel et classe de CAP pour des remédiations ou consolidations.

Pilotage : Éducation nationale

Indicateur : résultats des évaluations

- Des dispositifs et moyens pour mettre en place une stratégie de soutien aux élèves

Pilotage : Education nationale

Indicateur : nombre d'élèves soutenus

- Le « contrat de réussite », qui est destiné à prévenir le redoublement mais aussi à permettre un accompagnement renforcé et spécifique des élèves ayant des difficultés en lecture

Pilotage : Education nationale

Indicateur : nombre de contrats de réussite

- Le bénéfice d'un accompagnement renforcé dans les établissements dont ils dépendent pour les jeunes scolarisés en situation d'illettrisme

Pilotage : Education nationale

Indicateur : nombre de jeunes accompagnés

- La prévention du décrochage scolaire, la facilitation de l'accès à la qualification et au diplôme des jeunes décrocheurs et la contribution à la sécurisation des parcours de formation par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Pilotage : Education nationale

Indicateur : nombre de jeunes accompagnés

- Sensibiliser les acteurs partenaires des plateformes de suivi et de décrochage (PSAD) sur l'illettrisme. Pour rappel, l'ensemble des publics de décrocheurs et les jeunes relevant de l'obligation de formation ne sont pas des publics en situation d'illettrisme. La situation d'illettrisme n'est avérée qu'à partir du moment où les jeunes quittent le système scolaire. Il s'agit de favoriser une meilleure connaissance des partenaires des PSAD sur les situations de risque par rapport à l'illettrisme, afin d'apporter des réponses adaptées. Par ailleurs, le sujet de l'illettrisme pourra être abordé à l'occasion d'un séminaire de travail avec les pilotes de PSAD.

Pilotage : Région Bretagne en lien avec les partenaires du Groupe Technique Décrochage GREF Bretagne

Indicateurs : Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre et d'acteurs sensibilisés

- Réaliser un état des lieux des publics de jeunes décrocheurs et de jeunes relevant de l'obligation de formation en risque au niveau des situations d'illettrisme parmi l'ensemble des jeunes suivis par les PSAD.

Pilotage : Région Bretagne en lien avec les partenaires du Groupe Technique Décrochage GREF Bretagne

Indicateur : Production et mise à jour du document.

- Informer les professionnels des PSAD (pilotes et partenaires territoriaux) via l'outil de la cartographie des solutions de remédiation du décrochage, en créant une fiche dispositifs PREPA Clés et une fiche sur la certification CLEA

Pilotage : Région Bretagne en lien avec les partenaires du Groupe Technique Décrochage

Indicateur : Production et mise à jour de fiches

- Des dispositifs complémentaires d'heures supplémentaires mis en place dans l'enseignement agricole : l'accompagnement individualisé, le tutorat, les mises à niveau, acquisition de compétences méthodologiques en groupe restreint, remédiation dans les matières générales ou techniques avec des outils pédagogiques adaptés, accompagnement e-learning en CDR, méthodes d'analyse du vécu professionnel, utilisation de nouveaux outils de communication à l'oral, identification des difficultés et proposition de remédiation, aide à l'orientation, aide au projet professionnel...

Pilotage : DRAAF

Indicateur : nombre d'heures supplémentaires

☒ Action 3 : Harmoniser les pratiques et les réponses apportées à l'utilisateur en matière d'accompagnement pédagogique.

- Des dispositifs de formation continue des acteurs de l'éducation nationale
Déployer un plan de la formation continue et de la formation qualifiante en lien avec la DAFPEN et les corps d'inspection: lien entre recherche et terrain, actions de formations de proximité ou de journées académiques.

Pilotage : Éducation nationale

Indicateurs : nombre de journées de formation et d'animation, nombre de participants, inscription à l'espace magistère.

- Informer et communiquer en construisant et diffusant des ressources documentaires et pédagogiques en lien avec la recherche universitaire, les partenariats avec Canopé et les structures associatives et culturelles pour développer les animations pédagogiques.

Pilotage : Éducation nationale

Indicateur : nombre de fréquentations des espaces de mutualisation

- Repérage de l'illettrisme en milieu pénitentiaire :
 - Test CELF en détention effectué par les personnels de l'administration pénitentiaire
 - Positionnement pédagogique effectué par les enseignants du MEN

Co-pilotage : Education nationale-Justice

Indicateur : résultats des évaluations

- Enseignement en milieu pénitentiaire :
 - Cours d'alphabétisation
 - Cours en savoirs de base en vue de préparer le diplôme du CFG
 - Ateliers de compréhension de textes et de débat interprétatif : le projet CITÉ

Pilotage : Education nationale

Indicateur : nombre de personnes accueillies en classe

- Dans les lycées professionnels maritimes : l'individualisation des parcours avec format modulaire des formations et les stages sont de nature à consolider les itinéraires de formation initiale. Au regard des effectifs et du nombre de classes afférentes (classes de 24 élèves maximum et de demi-classes de 12 pour les travaux en ateliers), les lycées professionnels maritimes maîtrisent l'individualisation des parcours, de surcroît, le cadre de travail actuel et les stages afférents sont de nature à consolider les itinéraires de formation initiale des futurs marins, quels que soient les secteurs auxquels ils se destinent (pêche, cultures marines, transport maritime, plaisance professionnelle).

Pilotage : DIRM

Indicateur : nombre d'élèves

Objectif 2 : développer le goût de la lecture

☒ Action 4 : développer les partenariats entre l'Education nationale et les acteurs culturels :

- Mobilisation partenariale entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la culture : plan d'investissement en faveur des bibliothèques scolaires, partenariats avec des bibliothèques publiques, actions de promotions de la lecture (distribution gratuite du livre « Les fables de La Fontaine », concours et fête annuelle, « quart d'heure lecture » quotidien instauré dans les écoles et collèges, les lycées professionnels, soutien aux mouvements associatifs).

Pilotage : Culture (+EN)

Indicateur : nombre d'actions menées

- Déploiement de l'opération « Premières Pages » du Ministère de la Culture, qui vise à réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit, à sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre et à favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance.

Pilotage : DRAC

Indicateur : nombre de projets labellisés

- Déploiement du dispositif « Des Livres à soi », piloté par le Salon du livre et de la presse jeunesse avec le soutien du Ministère de la culture, qui s'adresse aux parents en difficulté de lecture dans les quartiers prioritaires afin de permettre la découverte, la familiarisation et l'appropriation de la littérature jeunesse par les familles. La mise en œuvre du dispositif repose sur les travailleurs sociaux et de l'enfance et les structures sociales de proximité, en étroite collaboration avec les professionnels du livre et de la lecture.

Pilotage : DRAC

Indicateur : nombre de territoires intégrés dans le dispositif / nombre de familles concernées

II. L'accès aux droits et l'intégration sociale et culturelle

1. Les constats

L'illettrisme rend souvent difficile la participation à la vie culturelle, citoyenne et associative. Les personnes concernées ont, en outre, de réelles difficultés à suivre la scolarité de leurs enfants et parfois à jouer pleinement leur rôle de parents.

L'illettrisme est souvent corrélé à d'autres difficultés ce qui, en termes de repérage comme de prévention, plaide pour un décloisonnement des secteurs (culture, action sociale, éducation populaire). La réduction des inégalités face à la langue française et à la culture par l'encouragement aux pratiques culturelles et artistiques sont des leviers d'action efficaces pour l'appropriation du français.

Les travailleurs sociaux sont en première ligne dans cette action mais n'ont pas toujours les outils nécessaires. La prévention de l'illettrisme et la construction d'un environnement favorable se construisent dès le plus jeune âge : plus on a de livres chez soi, plus on a de chances d'en lire...et finalement d'en avoir à la maison à l'âge adulte. Quand les parents sont éloignés des lieux du livre et de la lecture (bibliothèques, librairies) et peu ou pas touchés par les politiques publiques conduites en la matière, les enfants ont plus de risques d'être concernés par des difficultés de lecture.

Le public en situation d'illettrisme est particulièrement à risque sur le problème de l'illectronisme. Pour autant, le nombre de personnes en situation d'illectronisme (14 millions : rapport France Stratégie 2017) est supérieur à celui des personnes en situation d'illettrisme. Ces deux thématiques et enjeux publics se nourrissent mutuellement et se renforcent en matière d'exclusion sociale.

Priorité n°1 : financer des projets culturels

- L'insertion par la culture est essentielle pour l'entrée dans l'écrit
- Les actions doivent venir au plus près des publics

Priorité n°2 : sensibiliser les acteurs de la lecture publiques : le « facile à lire »

- L'accès à la lecture doit être accompagné
- Les acteurs doivent coopérer pour instaurer un continuum d'accompagnement

Priorité n°3 : Développer l'accessibilité et la participation des citoyens et bénéficiaires

- Les administrations doivent s'engager résolument dans le « facile à lire et à comprendre » et l'accompagnement des personnes concernées
- Les bénéficiaires doivent s'accaparer les outils et être accompagnés pour devenir acteurs de leur formation

2. Le programme d'actions

Objectif 1 : financer des projets culturels

☒ Action 1 : soutenir les actions de diffusion culturelle :

- Soutien aux actions d'insertion sociale et professionnelle comprenant un volet de diffusion ou de pratique culturelle, notamment dans le cadre de l'appel à projet national « Action culturelle et langue française »,

Pilotage : DRAC

Indicateur : nombre de projets comprenant un volet de lutte contre l'illettrisme

- Soutien à la médiation autour de l'écrit dans le cadre de résidences d'écrivains sur un territoire ou plus spécifiquement en milieu scolaire

Pilotage : DRAC

Indicateur : nombre de résidences d'écrivains comprenant un volet de médiation auprès des publics éloignés ou en milieu scolaire

- Soutien aux actions de valorisation du livre et de la lecture en lien avec d'autres champs artistiques dans le cadre d'ateliers encadrés par des écrivains et des artistes, y compris en milieu pénitentiaire et hospitalier (notamment via les appels à projets Culture Santé et Culture Justice)

Pilotage : DRAC

Indicateur : nombre d'actions accompagnées

- L'Unité Pédagogique inter-régionale de Rennes a développé en direction des publics incarcérés des ateliers d'écriture afin d'accompagner les personnes illettrées dans l'apprentissage de la lecture :
 - Concours « Prizon'Breizh »
 - Concours « Au-delà des lignes » avec le concours de la fondation M6

Pilotage : Education nationale - Justice

Indicateur : nombre de personnes dans les ateliers

Objectif 2 : sensibiliser les acteurs de la lecture publique : le « Facile à lire »

☒ Action 2 : développer le « facile à lire »

- Sensibilisation des bibliothèques à la problématique de l'illettrisme par le développement d'espaces « Facile à lire », initiés par l'EPCC Livre et Lecture en Bretagne dès 2013 et proposant une offre de lecture pour des personnes en situation d'illettrisme ou éloignées du livre,

Pilotage : DRAC

Indicateur : nombre d'espaces « Facile à lire » créés

- Mise en place d'actions de médiation autour de cette offre en lien avec le secteur de l'insertion sociale et professionnelle (visite de bibliothèques, approches ludo-éducatives, sensibilisation aux TIC, mise en place d'outils collaboratifs),

Pilotage : DRAC

Indicateur : nombre d'actions de médiation

- Organisation d'un prix « Facile à Lire » remis tous les 2 ans à un auteur de la sélection et à 2 bibliothèques proposant un espace et des actions de médiation dans le cadre de cette démarche,

Pilotage : DRAC

Indicateur : nombre de participants au prix

☒ Action 3 : développer l'inter-connaissance et les relations partenariales

- Réflexion sur l'élaboration d'outils permettant de favoriser l'inter-connaissance entre les bibliothèques et les opérateurs de formation et les organismes d'insertion sociale et professionnelle

Pilotage : DRAC

Indicateur : nombre de participants

- Développer les Contrats territoire lecture pour faire émerger une synergie des acteurs socioculturels dans un objectif de développement de la lecture et de la culture.

Pilotage : DRAC

Indicateur : nombre de contrats

- Accompagnement des actions de professionnalisation des intervenants bénévoles dans le cadre du Fond de Développement de la Vie Associative. Le volet «formation» du FDVA permet, par un soutien financier (subventions), à des associations régies par la loi du 1er juillet 1901, de mettre en œuvre des actions de formation en direction des bénévoles, élus ou responsables d'activités, qu'il s'agisse d'une formation en lien avec le projet associatif ou d'une formation technique liée à l'activité ou au fonctionnement de l'association ».

Pilotage : DRAJES - Région Bretagne

Indicateur : Nombre d'actions de professionnalisation mises en place et bilan

Objectif 3 : Développer l'accessibilité et la participation des citoyens et bénéficiaires

☒ Action 4 : développer l'accessibilité :

- Pour assurer l'accès aux droits, y compris dans le champ de l'administration numérique, l'usage d'une communication conforme aux principes du « facile à lire et à comprendre » doit se répandre. Un travail doit être réalisé pour promouvoir les démarches d'ergonomie des interfaces numériques, et l'association des citoyens à la conception des outils e-administratifs qui leur sont destinés par les démarches de design. Les organismes dématérialisant et les ressources d'aide et d'accompagnement à l'e-administration doivent être fortement incités à coopérer et à agir en coopération.

Pilotage : Services de l'État et opérateurs de droits et de services publics dématérialisés, dans leurs compétences respectives

Indicateur : proportion de sites accessibles, nombre et qualité des démarches de co-conception, nombre d'usagers impliqués dans la mise en place des services qui les concernent.

☒ Action 5 : lutter contre l'illectronisme

Dans le cadre de l'AMI « Hubs territoriaux pour un numérique inclusif » de la Banque des territoires, la Région Bretagne se propose d'animer la candidature bretonne. Ce Hub pourra participer à la réponse aux items de l'action 5 « lutte contre l'illectronisme ».

Le projet coopératif LabAcces, copiloté par l'État et la Région au sein du Ti Lab, pourra se constituer en centre de ressources et d'innovation pour le Hub, dans la suite des actions qu'il porte depuis 3 ans sur le sujet, et notamment les projets Portrea (Portrait territorial de la relation e-administrative), ACCNum (Design de l'accueil et l'accompagnement aux démarches en ligne), CEPAFINET (Communauté de partage des formations territoriales aux médiations) et MEDNUM (Lieux, acteurs et professionnels de la médiation numérique).

- Intégrer les enjeux communs illettrisme - illectronisme dans la mise en place d'un hub pour un numérique inclusif

La création de ce Hub engagée par la Région Bretagne en concertation avec les acteurs de l'inclusion numérique en Bretagne se ferait dans la cadre de la réponse à l'AMI de la Banque des Territoire « Hubs territoriaux pour un numérique inclusif »

Le public en situation d'illettrisme est particulièrement à risque sur le problème de l'illectronisme. Pour autant, le nombre de personnes en situation d'illectronisme (14 millions : rapport France Stratégie 2017) est encore plus important que ceux en situation d'illettrisme. Il est important de mieux lier ces deux thématiques et enjeux publics et les mettre en synergie dans leurs différentes mises en œuvre institutionnelles.

Pilotage : acteurs et partenaires du hub avec l'appui du LabAccès - TiLab

Indicateur : mesure de l'impact des missions du hub au bénéfice de la lutte contre l'illectronisme

- Former les acteurs du travail social et de la médiation numérique et e-administrative sur le numérique et les enjeux l'accompagnement aux démarches en ligne des usagers en situation d'illettrisme / illectronisme

Les professionnels et bénévoles du secteur de la médiation numérique et e-administrative et du travail social sont essentiels pour accompagner au mieux les publics en situation d'illectronisme. Il faut investir pour les former sur le numérique et l'accès aux droits en ligne tout en s'assurant que les tensions entre le travail social et la médiation numérique sur ces situations soient déconstruites et des bonnes pratiques partagées. Ces formations pourraient être organisées à l'échelle des territoires et associer le maximum d'acteurs pour favoriser des réponses adaptées et la mise en place de parcours d'accès aux droits et aux compétences numériques. L'outil national « aidant-connect » et son enjeu de déploiement et labellisation et formation des acteurs est important.

Pilotage : acteurs et partenaires du hub dont le Conseil Régional dans le cadre du PICS, établissements de formation sociale – CNFPT et de la médiation numérique

Indicateur : Nombre de formations initiales et continues intégrant ces thématiques

- S'engager à toujours proposer une solution alternative matérielle et un accompagnement adapté à une demande de droit ou une démarche administrative.

Cet accompagnement doit être attentionné, et centré sur les besoins de la personne, en se basant par exemple sur les travaux innovants et expérimentaux du LabAccès dans le cadre du projet ACCNum (accueil numérique et accès aux droits).

Pilotage : acteurs et partenaires du hub avec l'appui du LabAccès - TiLab

Indicateur : mise en place d'une observation sur l'inclusion numérique et nombre de portraits de territoires sur la relation E-administrative réalisé

- Améliorer la connaissance des publics en situation d'illettrisme / illettronisme et les ressources à mettre à leur disposition pour l'accompagnement afin d'améliorer l'accès aux droits

Le nombre de personnes en situation d'illettronisme est particulièrement important et représente un enjeu sur les territoires (14 millions en France : rapport France Stratégie 2017). Il est essentiel pour la Bretagne qu'une observation fine de ces publics et phénomènes soit mise en place. Comme développé dans la méthode du Portrait territorial de la relation e-administrative par le LabAccès au Ti Lab, cette observation doit être dynamique en liant la dimension d'un Système d'Information avec de l'analyse qualitative locale pour toute la Bretagne, en faisant participer les usagers et les acteurs du territoire. Cette démarche doit produire des tableaux de bords et des outils territoriaux d'aide à la décision, et des ressources locales utiles aux habitants des territoires dans une perspective inclusive.

Pilotage : acteurs et partenaires du hub avec l'appui du LabAccès - TiLab

Indicateur : mise en place d'une observation sur l'inclusion numérique et nombre de portraits de territoires sur la relation E-administrative réalisé

- Faire du numérique un atout dans la lutte contre l'illettrisme et l'exclusion qui en découle

Le numérique sur ces enjeux d'accessibilité dont le Facile A Lire à Comprendre (FALC) est une opportunité pour faciliter l'accès aux droits des personnes. Il peut aussi devenir un obstacle majeur pour ces publics quand les outils ne sont pas adaptés et créés avec et pour les usagers. Il est donc important de penser les services et technologies avec et pour ces publics.

Pilotage : acteurs et partenaires du hub avec l'appui du LabAccès - TiLab

Indicateur : existence de projets autour de l'illettrisme

☒ Action 6 : intégrer par la participation :

- En tant qu'habitants des quartiers prioritaires de la ville, les conseillers citoyens et les adultes relais connaissent les difficultés de leurs concitoyens. Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, des actions de sensibilisation à l'illettrisme pourront leur être proposées. Un opérateur sera en charge d'assurer cette sensibilisation auprès des publics précités.

Pilotage : DREETS

Indicateur : nombre de personnes sensibilisées à l'illettrisme

- Les groupes de travail de la stratégie de lutte contre la pauvreté permettent d'associer l'ensemble des parties prenantes à la problématique de l'illettrisme, y compris les publics concernés.

Pilotage : Commissaire à la lutte contre la pauvreté

Indicateur : réunions des groupes de travail multi-partenariaux sur le sujet de l'illettrisme

III. L'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

1. Le contexte

Dans la société d'aujourd'hui, chacun doit disposer d'un large éventail de savoirs, d'aptitudes et de compétences. Ces connaissances et compétences sont, en outre, primordiales pour accéder au marché du travail et y progresser.

La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est la première marche à atteindre ; c'est par ailleurs un préalable pour permettre d'accéder en autonomie aux outils numériques. En effet, le développement du digital dans la sphère socio-professionnelle, exige des personnes qu'elles disposent de compétences numériques et pour cela qu'elles maîtrisent les fondamentaux de la lecture et de l'écriture.

Or selon l'INSEE, au niveau national, 10 % des demandeurs d'emploi sont en situation d'illettrisme. Ces personnes sont pour une partie d'entre elles sorties du système scolaire en ne maîtrisant pas suffisamment les savoirs de base et pour une autre partie ont perdu les compétences en lecture, écriture et calcul qu'elles ont pu avoir acquises à un moment. Ces pertes de compétences peuvent notamment être le résultat d'un déficit d'activation des compétences en lecture, écriture et calcul dans les emplois occupés.

Pour les personnes en recherche d'emploi, la situation d'illettrisme rend plus difficile leur entrée ou leur retour sur le marché du travail. D'une part leurs démarches d'emploi sont complexifiées en termes d'accès aux informations sur les offres et de démarches à accomplir (lecture d'une offre d'emploi, réalisation d'un CV, déplacement pour un rdv...) d'autre part l'accès aux emplois proposés est complexe au regard des compétences attendues par les entreprises qui recrutent. Avec la crise de la COVID-19, l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en situation d'illettrisme sera d'autant plus difficile que le nombre de demandeurs d'emploi sera important, notamment parce que leur reconversion risque d'être plus longue à construire. On peut également s'inquiéter que la crise sanitaire, et ses effets sur le décrochage scolaire, en Bretagne comme ailleurs, aggravera la problématique de l'illettrisme pour la tranche des 16-25 ans, dans les mois et les années à venir.

La recherche d'emploi des personnes en situation d'illettrisme est par ailleurs impactée par les mutations technologiques qui sont engagées par l'ensemble des acteurs notamment l'utilisation de plus en plus fréquente d'outils numériques. Pour les personnes en recherche d'emploi qui ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture et le calcul, chaque écran est un obstacle qui les met en difficultés et les isole. Pour l'ANLCI, lutter contre l'illettrisme numérique c'est d'abord s'engager pour que chacun maîtrise pleinement et solidement la lecture, l'écriture, le calcul.

Un grand nombre de personnes en recherche d'emploi et qui sont en situation d'illettrisme ne dévoilent pas leur déficit de compétences de bases et souvent par peur d'être stigmatisées, utilisent des stratégies de contournement pour ne pas dévoiler leurs difficultés. Oser dire qu'ils ne savent pas lire ou écrire alors qu'ils ont été scolarisés est complexe. L'accès à la formation notamment sur les savoirs de base n'est pas une démarche simple pour un public qui peut garder un mauvais souvenir du passage à l'école. Par ailleurs, l'accès à la formation professionnelle est complexe, la maîtrise des savoirs de base étant fixé comme un pré-requis dans toute une partie de l'offre de formation notamment qualifiante.

Les situations d'illettrisme de certains publics spécifiques comme les personnes placées sous-main de justice, les gens du voyage, posent des problématiques propres en termes d'accès aux formations de remédiation des savoirs fondamentaux qui nécessitent de porter une attention particulière.

Il importe également d'être attentif aux problématiques rencontrées par les habitants des quartiers de la politique de la ville ou encore des zones de revitalisation rurale.

Certaines personnes en recherche d'emploi, souvent sans qualification, bien que ne relevant pas de situations d'illettrisme, ont une maîtrise fragile ou ne maîtrisent pas le socle de connaissance et de compétences professionnelle. Le risque est pour elles de basculer dans une situation d'illettrisme en l'absence de mobilisation des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter). Il importe de porter notamment une attention particulière aux personnes en situation de handicap et de faible niveau de qualification, pour lesquelles l'accès à la formation dans le cadre d'une reconversion contrainte n'est pas aisé, ou encore qui ne possèdent pas les compétences de base numériques non acquises lors de leur première vie professionnelle.

2. Les constats et les principaux enjeux repérés pour l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

La lutte contre l'illettrisme des demandeurs d'emploi a réalisé ces dernières années de vraies avancées, notamment en Bretagne avec le dispositif « Compétences clés ». Pour autant, un dispositif de formation ne peut à lui seul être la réponse au problème de l'illettrisme dans un système globalisé impliquant de nombreux acteurs et face à un public peu enclin à se former. La politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme des demandeurs d'emploi présente en toute évidence des fragilités.

Les analyses nationales (le rapport de la Mission relative à la lutte contre l'illettrisme établi Par MM. Yves HINNEKINT et Christian JANIN), l'étude réalisée par le CESER de Bretagne, ainsi que les comités de pilotage du précédent plan régional de lutte contre l'illettrisme, permettent de faire les constats suivants concernant la situation actuelle en termes de difficultés d'accès à la formation et à l'emploi des personnes en situation d'illettrisme et en recherche d'emploi :

2.1. La sensibilisation et la professionnalisation des acteurs au contact des publics de demandeurs d'emploi :

- La méconnaissance de la problématique de l'illettrisme chez un grand nombre d'acteurs qui ne sont pas sensibilisés au sujet et font notamment des confusions avec l'apprentissage de la langue française par les publics issus de l'immigration.
- La difficulté des acteurs à repérer les situations d'illettrisme face à un public qui adopte des stratégies de contournement et un déficit d'appropriation des outils de repérage par les acteurs (entreprises, organismes de formation, CFA, acteurs de l'orientation, associations...).
- En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, la difficulté à savoir bien distinguer ce qui relève d'un manque d'apprentissage et de pratique et ce qui relève d'un troubles psychiques ou cognitif.
- La difficulté des acteurs à aborder le sujet frontalement et la difficulté qui en découle à passer du repérage à l'accompagnement vers la formation et vers l'emploi.

2.2 La lisibilité et la visibilité de l'offre de formation existante :

- Le manque de visibilité des dispositifs de formations et des acteurs proposant un réapprentissage des savoirs de base (lire, écrire, compter), intégrant la compétence numérique. Plus globalement le manque de visibilité de l'offre de service proposée aux personnes en situation d'illettrisme.

2.3 L'accompagnement des personnes en formation :

- Une fonction accompagnement insuffisamment structurée au sein des organismes de formation, cet accompagnement se heurte souvent à un manque d'articulation entre les intervenants
- Des freins matériels (l'absence de rémunération, la difficulté en termes de mobilité pour se rendre en formation) qui freinent l'engagement des personnes en formation et leur persistance.
- Un public très fortement impacté par l'emploi n'ayant parfois aucune autre ressource et qui met son parcours de formation de côté pour aller travailler, essentiellement en intérim, sans visibilité sur son planning de travail parfois d'une semaine sur l'autre. Ces éléments peuvent avoir un impact important sur les apprentissages.

2.4 Le développement d'une offre de formation adaptée :

- Une insuffisance en termes d'offre de diagnostics adaptés permettant de préciser les besoins des personnes en termes de savoirs de base.
- La difficulté à mettre en place des actions aux savoirs de base (lire, écrire, compter), dans les territoires à faible densité, compte tenu du fait que le nombre de personnes concernées peut être très faible et ne permet pas d'assurer l'équilibre financier des formations et la rentabilité économique pour les opérateurs de formation.
- Des formations « savoirs de base » qui sont parfois trop scolaires et ne facilitent pas l'engagement et l'appétence pour aller en formation sachant qu'elles gardent souvent des traumatismes liés à leur scolarité.
- L'usage du numérique insuffisamment pris en compte en tant que levier pour la formation de base des adultes, comme clé pour le rattrapage des jeunes en difficulté avec la lecture, l'écriture et facilitateur des apprentissages.
- Une grande partie de l'offre de formation qui peine à accompagner les personnes en situation d'illettrisme, en posant la maîtrise des savoirs de base comme un pré-requis et/ou qui ne parvient pas à suffisamment individualiser les parcours.
- Une difficulté à amener les personnes en recherche d'emploi vers la certification CléA, globalement peu mobilisée en Bretagne. Bien que le public en situation d'illettrisme ne soit pas le public cible, CléA constitue un des moyens pour amener les demandeurs d'emploi les moins qualifiés à s'engager dans une démarche de consolidation de leurs compétences de base et pour certains à obtenir leur première certification.
- Un manque de formations de certains formateurs (formation continue) dans la prise en charge des personnes en situation d'illettrisme.

2.5 Le développement des ressources pour les professionnel.le.s :

- Un manque d'informations et de ressources à disposition des personnes qui sont engagées dans l'accompagnement des situations d'illettrisme.
- L'isolement dans lequel peuvent se sentir les professionnel.le.s qui accompagnent les personnes en situation d'illettrisme. La difficulté est accentuée notamment en zone rurale où les acteurs pouvant agir sont souvent moins nombreux.
- Le manque de données sur l'illettrisme en Bretagne qui ne facilite pas l'orientation et l'évaluation des politiques publiques
- Une difficulté à dénombrer les personnes en situation d'illettrisme prises en charge dans les différents dispositifs de formation, dès lors que les formations s'adressent à des publics peu qualifiés mais pas nécessairement en situation d'illettrisme

3. Le programme d'actions

Objectif 1 : sensibiliser et professionnaliser les acteurs des territoires

☒ Action 1 : Sensibiliser et informer les acteurs sur l'illettrisme

- Proposer des journées de sensibilisation aux différents acteurs des territoires à partir de l'offre de service prévue dans le cadre du dispositif PREPA Clés. L'enjeu dans ce cadre est également de contribuer à la rencontre des acteurs, de connecter les actions entre elles, d'identifier les complémentarités. Les acteurs concernés : associations locales de bénévoles, structures d'accompagnement des publics, SIAE...

Pilotage : Les prestataires de PREPA Clés en lien avec la Région et les acteurs locaux

Indicateurs : nombre de journées mises en œuvre et d'acteurs sensibilisés, typologie d'acteurs sensibilisés

- Intégrer dans le plan de professionnalisation IDÉO les journées de sensibilisation proposées dans le cadre du dispositif PREPA Clés. L'enjeu est de mobiliser largement les professionnels sur tous les territoires afin d'accompagner au mieux les publics dans leurs démarches d'orientation (développer leur connaissance du sujet, s'approprier les enjeux dans le cadre d'une recherche d'emploi, s'approprier des outils de repérage, maîtriser l'offre de formation...).

Pilotage : Région Bretagne en lien avec le GREF Bretagne

Indicateurs : nombre de journées mises en œuvre à destination des professionnels IDÉO et nombre de professionnels IDÉO sensibilisés.

- Dans le cadre de « QUALIF Emploi programme », proposer des séquences de sensibilisation sur la problématique de l'illettrisme à l'intention des stagiaires en formation sur des métiers qui les amèneront potentiellement à être en accompagnement de personnes en situation d'illettrisme (domaines potentiellement concernés : animation socio-culturelle, formation et insertion professionnelle, aide à la personne, petite enfance, enseignement de la conduite...)

Pilotage : Région Bretagne et les organismes de formation concernés

Indicateur : nombre de formations et de stagiaires sensibilisés.

☒ Action 2 : Développer la compétence des acteurs à repérer et à accompagner vers la formation et vers l'emploi

- Proposer des temps d'animation partenariaux aux acteurs des territoires pour faciliter le repérage des personnes en situation d'illettrisme et co-construire des accompagnements, travailler à l'activation des leviers de motivation à l'entrée en formation et créer un continuum d'environnement propice. Les professionnels de Pôle emploi, des Missions locales, de Cap emploi, des SIAE, des organismes en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa (en lien avec les membres du Service public de l'insertion et de l'emploi), seront particulièrement ciblés pour participer à ces actions. Seront également ciblés les acteurs qui déploient les actions « Prépa Apprentissage » et les associations professionnelles.

Pilotage : Les prestataires de PREPA Clés en lien avec la Région et les acteurs concernés

Indicateur : nombre de journées d'animation et d'acteurs impliqués

- Créer des temps et des actions de montée en compétences pour les professionnel.le.s de Pôle emploi, des Missions locales, des CAP Emploi, des organismes en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa (en lien avec les membres du SPIE) afin de mieux appréhender l'illettrisme dans la perspective d'apporter l'appui et l'accompagnement nécessaires aux demandeurs d'emploi pour la levée de cette situation.

Pilotage : Pôle emploi, Missions Locales, Cap Emploi (pour leurs réseaux respectifs), SPIE...

Indicateur : nombre d'actions auprès des professionnel.le.s

- Mettre en place des actions de sensibilisation sur le champ du handicap autour des troubles DYS et/ou du spectre autistique, et permettre ainsi de bien identifier et différencier ce qui relève de l'illettrisme ou des troubles liés au handicap. Ce repérage permettra de mettre en place un accompagnement mieux ciblé dans son retour à l'emploi.

Pilotage : Pôle emploi Bretagne, Missions locales

Indicateur : nombre d'actions auprès des professionnel.le.s

- Repérer et orienter les publics dans les dispositifs d'insertion : missions locales, accompagnement des demandeurs d'emploi, insertion par l'activité économique, mobilisation des moyens du plan « 1 jeune, 1 solution », mise en œuvre du service public de l'insertion et de l'emploi, mise en œuvre de l'obligation de formation, Pôle emploi, CAP emploi, l'APEC

Pilotage : DREETS, Commissaire à la lutte contre la pauvreté,

Indicateur : acteurs mobilisés

Objectif 2 : Donner de la lisibilité à l'offre régionale et aux actions entreprises

☒ Action 3 : Communiquer sur l'offre régionale pour les personnes en situation d'illettrisme :

- Déployer une communication accessible du dispositif PREPA Clés adaptée aux publics en situation d'illettrisme (compréhension, attractivité, aller vers...).

Pilotage : Région Bretagne en lien avec les prestataires de PREPA Clés

Indicateur : pertinence des outils de communication

- Identifier les accompagnements réalisés par les associations (action des bénévoles) et mettre à jour la cartographie des acteurs hébergée sur le site du GREF. La cartographie régionale des acteurs de la lutte contre l'illettrisme et de la formation linguistique présente les acteurs qui proposent des actions de formations ou des ateliers de remédiation. Elle est alimentée par la base « offre de formation » du GREF Bretagne, ainsi que par des données fournies par la Région sur les associations locales proposant des services de lutte contre l'illettrisme
- Produire une cartographie des actions de lutte contre l'illettrisme.

Pilotage : GREF Bretagne dans le cadre de ses missions d'information sur la formation, Région Bretagne et services de l'Etat

Indicateur : Production et mise à jours des cartes

☒ Action 4 : Proposer des animations territoriales et régionales pour développer les partenariats et les échanges de pratiques

- Organisation annuelle d'animations territoriales, notamment dans le cadre des journées nationales de lutte contre l'illettrisme, en lien avec les prestataires de formation (PREPA Clés) et les actions portées par Pôle emploi
- Organisation d'un temps fort annuel impliquant les acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

Pilotage : la Région Bretagne, Pôle emploi et en lien avec les prestataires de PREPA Clés

Indicateur : Nombre d'animations mises en œuvre et bilan, nombre de participants au temps fort, nombre d'actions valorisées.

Objectif 3 : Accompagner les publics et activer la mise en réseau pour un accompagnement de qualité

☒ Action 5 : Renforcer l'accompagnement par les organismes de formation et sécuriser financièrement les parcours de formation

- Afin de lutter contre les ruptures de parcours et favoriser la réussite, mettre en place une fonction d'accompagnement global au sein des organismes de formation mettant en œuvre le dispositif PREPA Clés
- Mettre en place une aide financière visant à sécuriser les parcours de formation des stagiaires en situation d'illettrisme bénéficiant d'un accompagnement global dans le cadre du dispositif PREPA Clés

Pilotage : Région Bretagne en lien avec les prestataires de PREPA Clés

Indicateurs : nombre d'aides financières attribuées, bilan de l'accompagnement global

☒ Action 6 : Mettre en réseau les acteurs et développer leurs collaborations

- Mettre en place sur les territoires des modalités de coopération associant des acteurs d'horizons variés : social, médical, insertion professionnelle, associations de bénévoles avec l'objectif de co-construire un accompagnement adapté propice à l'accès à la formation des personnes en situation d'illettrisme et notamment celles en grande précarité

Pilotage : Région Bretagne, services de l'Etat, SPIE avec l'appui des prestataires de PREPA Clés

Indicateur : Retour sur les coopérations mises en œuvre (nombre d'acteurs impliqués, conventions de partenariats, outils de coopération proposés ...)

- A l'instar de ce qui est mené sur Rennes Métropole (par WE Ker), favoriser des animations territoriales portées par les réseaux de bénévoles intervenants dans la remédiation des savoirs de base de manière individuelle, en proximité et en complément des différentes situations vécues par la personne (sa recherche d'orientation, son emploi, sa formation)

Pilotage : structures locales volontaires en lien avec les associations de bénévoles

Indicateur : Retour sur les actions mises en œuvre (nombre de personnes accompagnées dont accompagnements complémentaires à un parcours de formation ou d'emploi, nombre de poursuites sur des dispositifs de formation...)

- Mieux accompagner les recrutements des publics fragilisés par des situations d'illettrisme en mettant en place des actions de formation préalables au recrutement avec l'appui des branches professionnelles, des OPCO et des entreprises. Cette sensibilisation trouve

également écho lors de l'établissement des plans de formation liés à des mesures pour l'emploi (PEC, CIE jeunes...).

Pilotage : Pôle emploi Bretagne en lien avec les acteurs de l'entreprise, Missions locales

Indicateur : nombre de formation incluant des formations en savoirs de base et compétences numériques

- Créer des passerelles entre les SIAE et les entreprises « classiques » en favorisant la lutte contre l'illettrisme afin d'éviter les ruptures de parcours pour le demandeur d'emploi.

Pilotage : Pôle emploi Bretagne en lien avec les SIAE et les acteurs de l'entreprise

Indicateur : nombre de personnes entrant et sortant d'une SIAE ayant une formation sur les savoirs de bases et les compétences numériques

- Proposer des actions d'animations territoriales autour de l'accès à la lecture pour les personnes en recherche d'emploi en situation d'illettrisme (avec le réseau des médiathèques par exemple)

Pilotage : Région Bretagne, DRAC, Livre et Lecture en Bretagne avec l'appui des prestataires de PREPA Clés

Indicateur : retour sur les animations mises en œuvre (nombre d'actions et d'acteurs impliqués)

Objectif 4 : développer les formations à destination des publics

Action 7 : Mettre à disposition des conseiller.ère.s en évolution professionnelle (CEP) des outils de diagnostics du niveau de maîtrise des savoirs de base

- Déploiement, dans le cadre du dispositif PREPA Clés, d'une offre de service sur des diagnostics de niveau de maîtrise des savoirs de base permettant de déterminer les situations d'illettrisme (EVACOB) ou de maîtrise du Socle de Connaissance et de Compétences (Evaluation Préalable CléA). Positionnements du niveau d'aisance numérique des personnes en référence notamment au domaine 3 de CléA au CléA numérique et à PIX (le domaine 3 de CléA numérique étant le référentiel le plus accessible au regard des personnes en situation d'illettrisme).

Pilotages : Région Bretagne en lien avec les prestataires de PREPA Clés

Indicateurs : nombre de diagnostics EVACOB réalisés et analyse de leur pertinence, nombre de positionnements numériques.

- A l'instar de ce qui est proposé par les Missions locales du « centre Bretagne », déployer au sein des Mission locales l'outil EVACOB permettant d'évaluer le niveau de maîtrise des savoirs de base et de déterminer les situations d'illettrisme des jeunes accueillis.

Pilotage : le réseau des Missions Locales

Indicateurs : nombre de diagnostics EVACOB réalisés, analyse de leur pertinence

- Repérer dès l'inscription à Pôle emploi les situations d'illettrisme et d'illectronisme en évaluant la compétence numérique du demandeur d'emploi et en développant au plus tôt une offre de formation adaptée y compris pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans le cadre du rapprochement des 2 réseaux et de la mise en place du lieu unique d'accompagnement au sein des agences Pôle Emploi

Pilotage : Pôle emploi Bretagne en lien avec le réseau CHEOPS

Indicateur : Nombre d'évaluation des compétences numériques et de formations proposées

☒ Action 8 : Déployer des formations dans les zones « blanches »

- Mise en œuvre de formations dans des lieux « spécifiques » (des territoires « ruraux » isolés dans lesquels l'offre de formation permanente de droit commun n'est pas développée ou des QPV avec des publics confrontés à des problèmes de mobilité) dans le cadre du dispositif PREPA Clés. Expérimenter la mise en œuvre de formations mixant les publics (demandeurs d'emploi et salarié.e.s). S'appuyer sur les Tiers lieux existants.

Pilotage : Région Bretagne en lien avec les prestataires de PREPA Clés, les acteurs des territoires et les OPCO

Indicateurs : nombre de sessions sur des lieux « spécifiques » mises en œuvre et nombre de bénéficiaires accueillis.

☒ Action 9 : Adapter les parcours de formation

- Développer des parcours sectoriels, en lien avec les branches professionnelles, contextualisant ainsi les contenus pédagogiques des parcours de PREPA Clés. Proposer des supports pédagogiques innovants selon les secteurs ciblés.

Pilotage : Région Bretagne en lien avec les prestataires de PREPA Clés, les branches professionnelles et les OPCO

Indicateurs : actions de communication sur les parcours sectoriels, identification et valorisation des innovations pédagogiques

- S'appuyer sur les actions culturelles et sportives comme leviers pour mobiliser les publics mais également comme supports d'apprentissage.

Pilotage : Région Bretagne en lien avec les prestataires de PREPA Clés.

Indicateurs : actions supports mises en œuvre dans le cadre du dispositif PREPA Clés.

☒ Action 10 : Développer des ingénieries pédagogiques menant à la certification professionnelle

- Soutenir des actions mettant en œuvre des ingénieries pédagogiques conjuguant dans un même espace d'apprentissage, dès l'entrée dans le parcours et de façon simultanée, l'acquisition des savoirs fondamentaux et les gestes métiers nécessaires à l'obtention d'une certification professionnelle (notamment dans le cadre de la gamme de formation QUALIF Emploi de la Région). S'appuyer sur les expériences menées en direction des publics réfugiés (dispositif HOPE) et des démarches de types Français sur Objectif Spécifique en adaptant la démarche pédagogique à des publics en situation d'illettrisme.

Pilotage : Région Bretagne en lien avec les OPCO et Pôle Emploi

Indicateur : nombre d'actions mises en œuvre et nombre de personnes accompagnées

☒ Action 11 : Développer la certification CLÉA pour les personnes en recherche d'emploi

- Intégrer la certification CLÉA aux différents dispositifs proposés par les financeurs :
 - PREPA Clés (avec l'objectif majoritairement de prévenir les situations d'illettrisme),
 - QUALIF Emploi (à titre expérimental)
 - POEC
 - Dispositifs à l'attention des personnes sous-main de justice

Pilotage : Région Bretagne, Pôle emploi et OPCO, Education nationale et Délégation interrégionale des services pénitentiaires en lien avec Transitions Pro Bretagne

Indicateurs : nombre de personnes (selon les dispositifs) inscrites à la certification CléA, nombre des personnes certifiées

☒ Action 12 : Développer la compétence numérique des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme

- Proposer un parcours numérique dans le cadre du dispositif PREPA Clés. L'objectif est notamment d'utiliser toutes les opportunités ouvertes par le développement numérique et/ou la digitalisation des procédures pour d'une part repérer les situations d'illettrisme et d'autre part servir de support pédagogique potentiellement plus incitatif pour l'engagement en formation des publics
- Développer les coopérations entre les organismes de formation proposant le parcours numérique dans le cadre du dispositif PREPA Clés et les acteurs de la médiation numérique pour un meilleur accompagnement aux démarches en ligne des usagers en situation à la fois d'illettrisme et d'illectronisme.

Pilotage : Région Bretagne en lien avec les prestataires de PREPA Clés et les acteurs de la médiation numérique

Indicateur : nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur un parcours numérique dans le cadre de PREPA Clés, état des lieux des coopérations.

- En complément, des actions favorisant l'accessibilité au numérique (équipement informatique, accès aux tiers-lieux proposant une fonction de « médiation numérique ») devront être poursuivies en lien avec les démarches actuellement menées en Bretagne : appels à projets de la Région en cours, projet de HUB régional pour un numérique inclusif...

Pilotage : Région Bretagne, services de l'Etat, acteurs de la médiation numérique

Indicateur : cartographie des coopérations, cartographie des tiers-lieux proposant une fonction de médiation numérique

☒ Action 13 : développer la formation des formateur.trice.s

- Mise en œuvre d'actions de formation à l'attention des formateur.trice.s notamment sur l'utilisation des outils existants (cadre de référence ANLCI, référentiel des compétences clés en situation professionnelle) mais aussi d'apport des sciences cognitives et des outils numériques dans la pédagogie et d'appropriation de la méthode Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

- Soutenir des actions de recherche et de démarches expérimentales liées à la meilleure connaissance des freins et des leviers à l'engagement des publics en situation d'illettrisme en formation – à l'intégration des savoirs de base dans les parcours des publics

Pilotage : Région Bretagne et OPCO concernés

Indicateurs : nombre de formations mises en œuvre, nombre de personnes formées, nombre d'actions de recherche soutenues.

Objectif 5 : Mettre à disposition de l'information et des ressources pour les acteurs

☒ Action 14 : Mise à disposition de ressources et veille d'information sur la thématique

- Mise jour du dossier thématique « compétences de base et lutte contre l'illettrisme » sur le site du GREF : veille thématique, mise à disposition de documents sur la thématique des savoirs de base et de l'illettrisme, relais de la communication produite par les organisateurs (Etat, Région, ANLCI, partenaires sociaux...)

Pilotage : GREF Bretagne

Indicateur : nombre de visites des pages thématiques

- Création d'un site internet DYS-TOUT qui répertorie des outils, des retours de pratiques pour l'accompagnement et l'inclusion des personnes présentant des troubles de l'apprentissage (DYS et non DYS). Ce site doit permettre de sensibiliser les acteurs de l'alternance et de l'emploi. Ce site sera accessible à tous (professionnels, public...). La formation aux troubles de l'apprentissage à partir des outils créés, auprès des acteurs des entreprises fait partie des objectifs visés par l'action.

Pilotage : Mission locale Centre Bretagne en lien avec les Organismes de Formation

Indicateur : Mise en œuvre et mise à jour du site

IV. L'accompagnement des personnes en emploi

Les constats

Aujourd'hui plus que jamais, les compétences clés s'appuyant sur les savoirs de base sont essentielles pour conforter dans l'emploi les salarié.e.s, quels que soient leurs statuts. La maîtrise de ces compétences clés est une condition élémentaire à l'ensemble des salarié.e.s de la région pour que chacun puisse apprendre par soi-même et que tous accèdent à la formation tout au long de leur vie. La maîtrise des compétences clés est par ailleurs un enjeu de compétitivité pour les entreprises.

L'activité professionnelle a profondément évolué depuis plusieurs années quelle que soit la branche professionnelle ou la taille de l'entreprise. Nous pouvons citer pour exemple la systématisation de la traçabilité en lien avec les normes de qualités et de sécurité. La place de l'écrit est de plus en plus omniprésente et incontournable que ce soit sous forme de consignes, de graphiques, de mesures, de formulaires ou de documents de liaison. Ces évolutions engendrent des exigences plus fortes sur le niveau des compétences des salarié.e.s, notamment en matière d'auto-organisation et de réactivité. Il est dès lors nécessaire d'accorder une grande vigilance à la maîtrise par les salarié.e.s des compétences clés.

La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est la première marche à atteindre ; c'est par ailleurs un préalable pour permettre aux salarié.e.s d'accéder aux outils numériques. En effet, le développement du digital dans la sphère professionnelle, exige des salarié.e.s qu'ils maîtrisent les fondamentaux de la lecture et de l'écriture.

Or, selon l'Insee, plus d'un million de salarié.e.s est concerné par l'illettrisme en France. Parmi eux/elles, les personnes âgées de plus de 45 ans qui sont susceptibles d'être "plus touchées par l'érosion des compétences à l'écrit ».

Pour une personne en emploi, cela signifie par exemple, des difficultés à lire (donc à comprendre) de nouvelles consignes. Les difficultés apparaissent notamment lors d'un changement qui vient perturber la routine des salarié.e.s (changement de process, changement de machine, changement de mode de communication, de management, changement de poste avec une formation obligatoire à suivre à la clef...). Le maintien en emploi des personnes, en situation d'illettrisme, risque d'être perturbé par les mutations technologiques qui seront engagées dans les entreprises, notamment l'utilisation de plus en plus fréquente d'outils numériques. Pour le million de salariés qui ne maîtrise pas la lecture, l'écriture et le calcul, chaque écran est un obstacle qui les met en difficultés. Pour l'ANLCI, lutter contre l'illettrisme numérique c'est d'abord s'engager pour que chacun maîtrise pleinement et solidement la lecture, l'écriture, le calcul.

Certain.e.s salarié.e.s, souvent sans qualification, bien que ne relevant pas de situations d'illettrisme, ont une maîtrise fragile ou ne maîtrisent pas le socle de connaissance et de compétences professionnelles. Le risque est pour eux/elles de basculer dans une situation d'illettrisme, notamment si les emplois occupés ne requièrent pas la mobilisation des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter).

Concernant spécifiquement les jeunes en difficulté avec les savoirs de base et qui ont signé un contrat d'apprentissage, ils/elles sont particulièrement exposé.e.s au risque de rupture anticipée de ce contrat.

Certaines personnes en emploi et en situation d'illettrisme pensent qu'elles n'ont aucun intérêt à dévoiler un déficit de compétences de base et souvent par peur d'être stigmatisées, utilisent des stratégies de contournement pour ne pas dévoiler leurs difficultés. De nombreuses entreprises ne soupçonnent d'ailleurs pas la situation d'illettrisme dans laquelle se trouvent leurs salarié.e.s. Les

situations d'illettrisme peuvent impacter fortement les performances globales de l'entreprise, comme le révèlent certaines études.

Des projets bretons ont déjà été mis en œuvre par les entreprises sur les savoirs de base. Nous pouvons citer par exemple l'expérimentation inter-entreprises autour de la certification CléA, impliquant cinq entreprises localisées dans le centre de la Bretagne, dans un triangle géographique comprenant Loudéac, Pontivy, Ploërmel, avec un objectif de 50 salariés certifiés. Cette expérimentation a mobilisé l'OPCA (Opcalim), le CLPS (qui forme et certifie) ainsi que la Maison de l'emploi qui a une expérience comparable sur le bassin d'emploi de Quintin.

L'objectif de la lutte contre l'illettrisme au niveau des personnes en emploi quels que soient leurs statuts (apprenti, alternant, CDDI, CDD, CDI...) se heurte à un certain nombre de difficultés repérées par les acteurs.

Pour contrer ces difficultés, les besoins relèvent de 3 axes majeurs :

Le besoin d'une meilleure appréhension de la situation d'illettrisme des personnes en emploi face à une méconnaissance de la situation :

- La nécessité de sensibiliser les acteurs de l'entreprise sur le sujet de l'illettrisme.
- Le besoin de former au repérage des situations d'illettrisme face à un public qui adopte des stratégies de contournement.
- La nécessité d'accompagner les acteurs de l'entreprise pour leur permettre d'aborder plus facilement le sujet en situation de travail et d'identifier les leviers permettant d'engager les personnes dans un parcours.

L'indispensable adaptation des formations :

- Le recours aux diagnostics adaptés permettant de préciser les besoins des salariés est indispensable en matière de savoirs de base et de détection des situations d'illettrisme. Cela concerne les salariés en place mais aussi les nouveaux recrutements.
- La nécessaire prise en compte de la remédiation des savoirs de base dans les formations
- Le besoin de contextualisation, sectorielle, des formations proposées aux savoirs de base.
- La nécessité de mobiliser les salarié.e.s vers la certification CléA
- L'indispensable systématisation de la détection des situations d'illettrisme chez les apprentis
- La nécessité de sensibiliser les formateurs des CFA et de professionnaliser leur approche pédagogique sur ce thème.
- Le besoin de sensibiliser les tuteurs de contrat de professionnalisation et les maîtres d'apprentissage au repérage des situations d'illettrisme et à l'approche de la situation

Des ressources à diffuser :

- Le besoin d'un accès facilité des entreprises, particulièrement les petites entreprises, aux informations et conseils sur le sujet.
- L'indispensable information sur les dispositifs d'accompagnement ou de formation existants qui sont souvent mal connus par les publics concernés et par les entreprises.
- La nécessaire diffusion des outils pédagogiques existants
- Le besoin de données sur la situation de l'illettrisme au niveau des salariés quels que soient leurs statuts en Bretagne

Le programme d'actions

Face à ce constat les partenaires sociaux soulignent leur engagement dans la lutte contre les situations d'illettrisme.

La réforme de la formation professionnelle du 5 septembre 2018 a bouleversé le paysage des acteurs et financement de la formation professionnelle.

Les branches professionnelles, à travers les OPCA notamment, se sont auparavant fortement mobilisées auprès des entreprises sur le sujet sensible de l'illettrisme, soutenu par les financements du FPSPP. La suppression de ce fond et la réorganisation des OPCO nécessitent aujourd'hui de prendre le temps d'un état des lieux en matière d'outils, de financements et de besoin pour les personnes en situation d'emploi sur le territoire.

Un engagement sincère ne peut faire l'économie d'une première phase d'étude et d'analyse de l'existant. Elle permettra ainsi la mise en lumière de ce qui pourra constituer la base d'actions futures.

Première étape : Etablir un état des lieux

- Répertorier les financements fléchés sur la lutte contre l'illettrisme à destination des personnes en situation d'emploi
- Recenser les outils pratiques sur la lutte contre l'illettrisme
- Lister les expérimentations passées et capitaliser sur les bonnes pratiques
- Identifier les acteurs déjà engagés sur la lutte contre l'illettrisme pour ce public, et faire émerger les acteurs à engager
- Evaluer le besoin sur le territoire au regard des estimations de publics concernés

A l'issue de cette première étape pourra être amorcée, selon les moyens disponibles, la mise en œuvre de leviers identifiés :

1 - Développer la connaissance des situations d'illettrisme des personnes en emploi

- Sensibiliser les acteurs de l'entreprise, en lien avec les branches professionnelles, les OPCO, les commissions paritaires et l'Association Transitions Pro Bretagne
- S'appuyer sur le comité social et économique (CSE) et former ses membres aux problématiques de l'illettrisme
- S'appuyer sur le conseil en évolution professionnelle (CEP)

2 - Adapter l'offre de formation

S'appuyer sur la certification CLÉA comme levier et amorce de parcours

- Développer l'évaluation préalable CléA pour les personnes en emploi quels que soient leurs statuts.
- Développer des ingénieries de formation innovantes à destination des managers et élus du personnel, permettant de repérer la situation d'illettrisme et de savoir l'aborder.
- Développer l'accès aux certifications CléA, dont le CLÉA numérique, pour les personnes en emploi sans qualification professionnelle notamment en apportant un soutien financier aux formations par le biais d'abondement au Compte personnel de formation (CPF) par exemple
- S'agissant des salariés en SIAE, lever les freins à l'accès à la formation CléA en améliorant la coordination entre OPCO et financeurs publics

Initier le recours à des évaluations de maîtrise des savoirs de base

- A l'entrée en centre de formation pour les jeunes alternants
- Au démarrage de parcours pour les salarié.e.s de l'IAE
- Au démarrage des formations professionnalisantes pour les autres statuts

Professionnaliser les acteurs de la formation

- Former des référents au sein des CFA à la détection des situations d'illettrisme chez les apprentis.
- Soutenir la professionnalisation des organismes de formation (CFA et formation Continue) dans le domaine de la formation aux savoirs de base
- Développer la formation des tuteurs de contrat de professionnalisation et des maîtres d'apprentissage au repérage des situations, à la pédagogie à mettre en œuvre...

Adapter les parcours de formation

- Proposer des modules de pré-qualification pour des remises à niveau sur les savoirs de base permettant l'acquisition des prérequis à l'entrée en formation quels que soient les dispositifs de formation mobilisés.
- Développer la contextualisation professionnelle des formations aux savoirs de base. Travailler avec les organismes de formation et les formateurs pour aborder les savoirs de base dans le cadre des formations professionnalisantes

3 - Agir à des moments clés de la vie professionnelle des personnes en emploi

- Porter une attention particulière aux actifs de plus de 45 ans et notamment aux moins qualifié.e.s
- Proposer le recours aux dispositifs (évaluation, certifications CLÉA) au moment des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)

4 - Développer et diffuser les ressources

Rendre lisible les dispositifs existants et favoriser leur diffusion

- Recenser les dispositifs d'accompagnement, les formations et les financements mobilisables et proposer une diffusion stratégique à l'ensemble des acteurs concernés
- Rendre accessible les outils pratiques sur la lutte contre l'illettrisme en les diffusant sur des sites familiers des acteurs de l'entreprise et prioritairement les sites des OPCO ou le site "mon-entreprise.bzh"
- Cartographier les bonnes pratiques et imaginer des modalités d'échanges entre pairs
- Organiser un plan de communication régional ambitieux

Favoriser la coopération entre les acteurs concernés

- Exploiter les outils existants en développant les liens entre les acteurs, par exemple, entre les CFA et l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme)

5 - Mobiliser les acteurs de l'entreprise

S'appuyer sur les instances paritaires

- Les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI, CPRIA, CPR-LR)
- Les commissions paritaires régionale emploi formation

S'appuyer sur les dynamiques sectorielles initiées en Bretagne

- Les contrats d'objectifs « emploi-formation-compétences-orientation » : proposer d'intégrer d'un volet « illettrisme » à chaque contrat (nouveau ou existant à travers l'adoption d'avenants)

Agir en proximité

- S'appuyer sur les Observatoires départementaux d'analyse et d'appui aux dialogue social (ODDS)
- Au sein même des entreprises : CSE, actions de RSE...

V. Le pilotage du Plan régional

1. Une impulsion régionale :

- Un pilotage global assuré par le **bureau du CREFOP**
- Un suivi organisé dans le cadre d'un **comité opérationnel** composé de :
 - L'Etat
 - La Région
 - Les partenaires sociaux
 - La direction régionale de Pôle emploi
 - L'ARML
 - AGEFIPH
 - CHEOPS

Ce comité opérationnel devra construire les outils de suivi des actions du PRLI et construire la démarche d'évaluation.

- **Des groupes de travail** spécifiques aux 4 orientations identifiées dans le cadre du PRLI :
 - Accompagnement des jeunes (scolarisés)
 - Accès aux droits et l'intégration sociale et culturelle
 - Accompagnement des personnes en recherche d'emploi
 - Accompagnement des personnes en emploi
- Un appui, en terme d'animation, assuré par **le.la chargé.e de mission de l'ANLCI** en Bretagne (à compter du 2^{ème} semestre 2021)

2. Une fonction « ressource » à structurer au niveau régional :

- Se doter d'outils d'observation et d'analyse des situations d'illettrisme (en lien avec l'INSEE, l'ANLCI, les services de l'Etat, la Région, le GREF Bretagne...)
- Cartographier les acteurs et les actions œuvrant à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme
- Diffuser et communiquer les différents outils disponibles pour la lutte contre l'illettrisme

Le comité de suivi est chargé d'organiser les travaux de cette fonction ressource en lien avec les acteurs concernés.

3. Des dynamiques territoriales :

La mise en œuvre du Plan régional reposera pour beaucoup sur les dynamiques territoriales décrites dans les 4 programmes d'actions. Elle prendra notamment appui sur **les commissions territoriales emploi formation** (CTEF).

4. Durée d'exécution

Le Plan régional prend effet à sa date de signature et pour une durée de 4 ans.

VI. L'engagement des signataires

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre, dans le champ de leurs responsabilités, les actions prévues dans le cadre du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

A, le

Emmanuel BERTHIER Préfet de la région Bretagne	Loïg CHESNAIS-GIRARD Président du Conseil régional de Bretagne
Emmanuel ETHIS Recteur de la région académique Bretagne	Michel STOUMBOFF Directeur régional - DRAAF BRETAGNE
Yann BECOUARN DIRM - NAMO	CFE-CGC
CFDT	CFTC

CGT	CGT - FO
CPME	MEDEF
U2P	